

Publication d'éléments de rémunération du Président Directeur Général de L'Oréal effectuée en application du code AFEP MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées d'avril 2010

I. Le Conseil d'Administration de L'Oréal, lors de sa réunion du 13 février 2012, a arrêté, sur proposition du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations, les décisions suivantes concernant la rémunération de Monsieur Jean-Paul Agon, Président Directeur Général de L'Oréal:

Rémunération au titre de l'exercice 2011

La partie variable de la rémunération 2011 de Monsieur Jean-Paul Agon, après examen par le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations des critères d'évaluation de la performance détaillés dans le rapport annuel 2010 (tome 2 page 83), a été arrêtée à 1 785 000 euros soit 85% de l'objectif cible de 2 100 000 euros.

Il est rappelé que la partie fixe de la rémunération de Monsieur Jean-Paul Agon avait été précédemment arrêtée par le Conseil d'Administration à 2 100 000 euros pour l'exercice 2011.

La rémunération totale au titre de l'exercice 2011 progresse de +2,77% par rapport à 2010.

Rémunération au titre de l'exercice 2012

Le Conseil d'Administration a décidé de maintenir la partie fixe de la rémunération de Monsieur Jean-Paul Agon à son niveau actuel soit 2 100 000 euros.

Le Conseil a également décidé de maintenir, pour la partie variable, un objectif cible de 100% de la partie fixe, soit 2 100 000 euros. Les critères d'évaluation de la performance ont été reconduits par le Conseil d'Administration et figureront dans le rapport annuel 2011.

II. Compte tenu de l'environnement économique et social général, Monsieur Jean-Paul Agon, soucieux de s'associer aux efforts de chacun dans le contexte difficile actuel, a décidé de renoncer irrévocablement à 200 000 des 400 000 options de souscription d'actions que le Conseil d'Administration lui avait attribuées dans le cadre du Plan de stock-options du 22 avril 2011.

Il bénéficie donc de 200 000 options au titre du Plan décidé par le Conseil d'Administration du 22 avril 2011. Il est rappelé que l'exercice de ces options est lié à des conditions de performance dont la réalisation sera constatée au terme d'une période de 5 ans à compter de la date d'attribution.

«Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres L'Oréal. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant L'Oréal, nous vous invitons à vous reporter aux documents publics déposés en France auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en version anglaise sur notre site Internet www.loreal-finance.com. Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que la Société estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent communiqué, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.»

Contacts L'ORÉAL (standard : 01.47.56.70.00)

Actionnaires individuels et Autorités de Marché

M. Jean Régis CAROF
Tél : 01.47.56.83.02
Jean-Regis.CAROF@loreal.com

Analystes financiers et Investisseurs Institutionnels

Mme Françoise LAUVIN
Tél : 01.47.56.86.82
Francoise.LAUVIN@loreal.com

Journalistes

Mme Stephanie CARSON-PARKER
Tél : 01.47.56.76.71
Stephanie.CARSONPARKER@loreal.com

Pour plus d'informations, veuillez consulter les banques, les sociétés de bourse ou les établissements financiers (Code I.S.I.N. : FR0000120321), ainsi que vos journaux habituels ou le site Internet dédié aux actionnaires et investisseurs, <http://www.loreal-finance.com>, ou sa version mobile sur votre téléphone portable, <http://loreal-finance.mobi>, ou contacter le numéro vert : 0.800.66.66.66 (appel gratuit).
